

Mise en ligne : 24 juillet 2014.
Dernière modification : 18 mai 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

UNION TROPICALE DE PLANTATIONS (CÔTE-D'IVOIRE, SUMATRA)

Filiale de la Société financière des caoutchoucs
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Socfin_1919-1998.pdf

Épisode précédent :
Société des Huileries africaines :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Huileries_africaines.pdf

HUILERIES AFRICAINES (*Le Journal des débats*, 31 janvier 1928)

En complément de nos informations du 20 janvier, l'assemblée extraordinaire du 27 courant a décidé : 1° le changement de dénomination de la société qui s'appellera Union tropicale de plantations ; 2° La division des actions de 500 francs en actions de 100 fr. ; 3° Une augmentation de capital de 32 millions de fr. par la création de 320.000 actions nouvelles de 100 fr., dont 20.000 privilégiées à vote plural.

Sur ces 320.000 actions, les 20.000 à vote plural sont réservées au groupe de la Financière des caoutchoucs ainsi que 220.000 actions ordinaires. Les 80.000 actions ordinaires restantes seront offertes au pair aux porteurs des 80.000 actions ordinaires. La souscription se fera vraisemblablement du 5 au 20 février.

Il a été créé 9.000 parts bénéficiaires, dont 5.800 seront attribuées au groupe de la Financière des Caoutchoucs et 3.200 aux souscripteurs de 10.000 fr. des nouvelles actions. Une société civile des parts a été constituée.

L'assemblée a voté, en outre, la suppression du privilège attaché aux 52.000 actions d'origine.

Union tropicale de plantations (*La Journée industrielle*, 4 mars 1928)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 29 février, a entendu le rapport des commissaires nommés par l'assemblée extraordinaire du 27 janvier dernier, et en a approuvé les conclusions favorables à l'acceptation des avantages accordés à la Société Financière des Caoutchoucs par l'Union tropicale, consistant dans le droit de souscription à 220.000 actions ordinaires et 20.000 actions A, sur les 300.000 actions ordinaires et les 20.000 actions constituant l'augmentation du capital social décidée par l'assemblée du 27 janvier dernier, et en l'attribution de 3.300 parts bénéficiaires, sur un total de 9.000 créées ayant droit à 20 % des bénéfices nets annuels et à un pourcentage de 20 % dans les bénéfices de liquidation.

Ces avantages sont destinés à rémunérer l'appui apporté par la Société financière des caoutchoucs, ainsi que le bénéfice gratuit apporté par elle d'une option sur un important groupe de quatre plantations à Sumatra, d'une superficie de 20.000 hectares, dont 500 plantés d'hévéas.

L'assemblée a régularisé l'augmentation du capital social de 32 millions de francs et modifié les statuts en conséquence.

UNION TROPICALE DE PLANTATIONS
(BALO, 12 mars 1928)

Société anonyme.

Législation française.

Siège social : Grand-Drewin (Côte-d'Ivoire).

Objet social. — La mise en valeur et l'exploitation en tous pays, et principalement à la Côte-d'Ivoire, de toutes palmeraies (palmiers à huile) et de tous terrains plantés en caoutchoutiers, cacaoyers, cocotiers, kolatiers, etc.

À cet effet, l'achat, l'affermage et revente et la culture de tous terrains. plantations et récoltes et de toutes concessions.

Le traitement et la transformation de tous produits, sous-produits et dérivés.

L'exercice, en tous pays, de tous commerces, de toutes industries et de toutes opérations d'importation et d'exportation.

L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de tous objets mobiliers, matériel, outillage, machines, etc., l'édification de toutes constructions et usines, la construction de tous chemins de fer, routes, câbles aériens utiles aux exploitations de la société, l'aménagement et l'appropriation du tout aux besoins des commerces et industries de la société.

L'exécution de tous travaux publics. L'obtention de toutes concessions. La vente, l'échange et la location, tant comme preneuse que comme bailleuse et à court ou long terme, de tous biens, meubles et immeubles.

La prise et l'acquisition de tous brevets, licences, marques et procédés, leur exploitation, cession, concession et apport.

La prise de tous intérêts et de toutes participations, sous toutes formes, dans toutes entreprises et exploitations ayant un objet similaire ou non à celui de la société.

La constitution de toutes sociétés, filiales ou indépendantes, civiles ou commerciales; la souscription, l'achat, la vente de titres ou droits sociaux, tous apports à des sociétés existantes, toutes fusions et alliances avec elles, toutes commandites, avances et prêts et, en général, toutes opérations financières, commerciales, industrielles et agricoles.

Le tout pour des objets se rattachant, directement ou indirectement, à l'un quelconque des objets de la société.

Durée. — Cinquante années, ayant commencé à courir le 27 mai 1920, date de la constitution définitive de la société.

Apports. — MM. René Grégoire Sainte-Marie et Louis Manteau, agissant en qualité de liquidateurs de la Société française des huileries et plantations de la Côte-d'Ivoire, société anonyme en liquidation, dont le siège est à Paris, 29, rue des Pyramides, et dûment autorisés à cet effet par l'assemblée générale du 12 avril 1920 de cette dernière société, ont fait apport à la présente de tout l'actif, net de tout passif, au 1^{er} mars 1920, de la Société française des huileries et plantations de la Côte-d'Ivoire dans l'état où il se trouvait à la date prédiquée, avec, pour la présente société, droit aux résultats des opérations en cours jusqu'au jour de la réalisation de ces apports, à l'exception des espèces en caisse et en dépôt chez les banquiers, des cautionnements et des comptes débiteurs, le tout à la date ci-dessus, et également à l'exception des produits achetés aux indigènes jusqu'au 29 février 1920 inclus, se trouvant, à cette dernière date, dans les magasins de la Société des huileries et plantations de la Côte-d'Ivoire, qui seront remboursés à leur prix de revient par la nouvelle société, et à l'exception également des

produits embarqués par la Côte-d'Ivoire avant le 29 février 1920, soit environ 19 à 20 tonnes d'huile de palme.

Cet actif se décompose comme suit :

1° Le droit d'exploitation pour la société en formation, pour une période devant prendre fin le 1^{er} novembre 1939 pour les uns et le 1^{er} janvier 1940 pour les autres, des récoltes et produits à provenir des palmiers à huile que contiennent et contiendront les palmeraies du Bas-Sassandra et celles du Bas-Comoé, situées à la Côte-d'Ivoire, et d'une contenance de 4.700 hectares environ ;

2° Le droit d'entreprendre, dans ces palmeraies. pendant la même période de temps, toutes cultures industrielles, notamment d'essences caoutchoutifères, de cacaoyers, de cocotiers, etc., dont les produits appartiendront exclusivement à la nouvelle société ;

3° L'engagement obtenu des propriétaires des palmeraies de vendre ces palmeraies (terrains et palmiers) à la société qui fait l'apport dès que les droits de ces propriétaires seraient définitivement établis par la régie tentation en vigueur sur le régime foncier en Afrique occidentale française;

4° Les concessions définitives sur lesquelles sont édifiées les constructions de la société et ces constructions elles-mêmes : usines, bureaux, magasins, etc., et les installations commerciales à l'usage de factoreries : mobilier, outillage, embarcations, etc. ;

5° Le matériel mobilier et autres installations que la Société des huileries et plantations de la Côte-d'Ivoire peut posséder à Paris ;

6° Le bénéfice des contrats passés par ladite société, soit avec du personnel européen, soit avec du personnel indigène et, en général, tous les biens et droits, tant mobiliers qu'immobiliers, composant l'actif net de la sociale. qui fait l'apport à la date et sauf les exceptions qui précèdent

La Société des huileries africaines sera subrogée à partir du jour de sa constitution définitive dans tous les droits de la Société française des huileries et plantations de la Côte-d'Ivoire, relativement à ces apports.

En rémunération de ces apports, il est attribué à MM. R. Grégoire Sainte-Marie et L. Manteau agissant comme dit ci-dessus :

1° 28.000 actions de 100 fr. chacune entièrement libérées, dites actions ordinaires, de la nouvelle société représentant un capital nominal de 2.800.000 fr. ;

2° La somme de 1.400.000 fr. en espèces, qui devra être versée dans la quinzaine de la constitution définitive de la société.

La rémunération ci-dessus sera applicable, savoir:

1° Les 28.000 actions à l'actif compris sous les articles 3, 4, a et 6 de l'apport ci-dessus ;

Et la somme de 1.400.000 fr. en espèces à l'actif compris sous les articles 1^{er} et 2 dudit apport

En outre, la société devra rembourser aux liquidateurs de la Société française des huileries et plantations de la Côte-d'Ivoire:

1° La somme de 80.000 fr. représentant la valeur du riz acheté par la Société des huileries et plantations de la Côte-d'Ivoire;

2° Et une somme de 200.000 fr. environ, montant des matières d'exploitation et matières en cours d'expédition ou à expédier dont le chiffre sera définitivement arrêté de commun accord.

Capital social. — Primitivement de 8 millions de francs, a été ensuite porté à 40 millions de francs, divisé en 380.000 actions ordinaires et 20.000 actions de catégorie A, de 100 fr. chacune.

Parts bénéficiaires. — Il existe 9.000 parts bénéficiaires qui ont été attribuées:

À concurrence de 5.800 à la Société financière les caoutchoucs, en rémunération de son concours, à charge par elle de rémunérer ses concours qu'elle s'est elle-même assurés;

À concurrence de 3.200 aux souscripteurs des 320.000 actions nouvelles ayant fait l'objet de l'augmentation ayant porté le capital social de 8 millions à 40 millions de francs.

Assemblées générales. — L'assemblée générale annuelle se tient dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice, au lieu désigné par le conseil d'administration. Les convocations aux assemblées sont faites par avis liséré quinze jours au moins à l'avance pour les assemblées ordinaires annuelles et huit jours au moins à l'avance pour toute autre assemblée, dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social.

Année sociale. — L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre, étant rappelé que le 6^e exercice comprenait la période du 1^{er} septembre 1926 au 31 août 1927 et que le 7^e exercice comprendra la période du 1^{er} septembre 1927 au 31 décembre 1928.

Répartition des bénéfices. — Sur les bénéfices nets, il est prélevé :

1° Cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi ;

2° Somme suffisante pour fournir aux actions un intérêt de 6 p. 100 sur le capital libéré et non amorti, sans que, si le bénéfice d'un exercice ne permet pas ce paiement les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes ;

3° Cinq pour cent au conseil d'administration ;

4° Vingt pour cent aux parts bénéficiaires.

Ensuite, l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, pourra décider de prélèvement de telle somme jugée utile pour tout report à nouveau ou toute affectation à des réserves extraordinaires, fonds d'amortissements, de prévoyance ou autres. Le solde des bénéfices sera réparti en parts égales entre toutes les actions.

Obligations. — Néant.

Objet de la présente insertion. — La présente insertion est faite en vue de la cotation des 380.000 actions ordinaires faisant partie du capital social.

Bilan au 31 août 1926.

ACTIF

Immobilisé :

Concession, usine, chemin de fer, matériel et mobilier à l'exploitation de Drewin
5.453.028 17

Concession Dabou (dépenses engagées) 921.892 76

Frais de constitution 1 00

6.374.921 93

Réalisable : Stocks en magasin et en cours de route : 595.126 24

Produits non réalisés : 196.259 60

Troupeau : 10.660 00

Débiteurs divers en Afrique : 6.311 60

Débiteurs divers en Europe : 157.814 57

966.193 76

Disponible :

En caisse : 17.582 89

En banque : 175.814 57

175.397 26

Portefeuille 1.902.852 14

9.419.365 09

PASSIF

Dettes envers elle-même:

Capital 8.000.000 00

Dettes envers des tiers :

Créditeurs divers en Afrique : 81.787 34

Créditeurs divers en Europe : 138.567 58
220.354 92

Provisions :

Pour créances douteuses : 15.940 42

Pour aménagement et entretien du matériel : 425.240 09
441.181 11

Résultats :

Report de l'exercice 1924-1925 : 70.857 12

Bénéfice de l'exercice 1925-1926 : 686.971 94
757.829 06
9.419.365 09

Certifié sincère :

Le président -du conseil d'administration,
E. MATHON,
114, boulevard d'Armentières, à Roubaix.

UNION TROPICALE DE PLANTATIONS

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 40.000.000 DE FRANCS
DIVISÉ EN 400.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE

Statuts déposés chez M^e Legay, Notaire à Paris.



SIÈGE SOCIAL
GRAND-DREWIN
(CÔTE D'IVOIRE)

SÉRIE "CINQ"
N^o 005.616

DROIT
DE TIMBRE
acquitté
par abonnement

AVIS D'AUTORISATION
inséré au Journal Officiel
de la Côte d'Ivoire n^o 1
du 15 Mai
1928

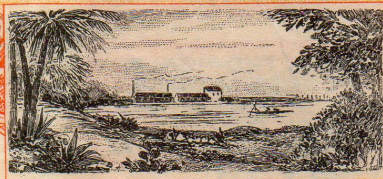


Titre de 5 Actions de 100 Francs au Porteur

N^o 053,076 à N^o 053,080

UN ADMINISTRATEUR:

POUR UN ADMINISTRATEUR
ET PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL



IMP. CHAIX - PARIS.

MODÈLE DÉPOSÉ

UNION TROPICALE DE PLANTATIONS
TALON N^o 2
SÉRIE "CINQ"
N^o 005,616



UNION TROPICALE DE PLANTATIONS
TALON N^o 1
SÉRIE "CINQ"
N^o 005,616

21742-12-27.

Coll. Jacques Bobée
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf
UNION TROPICALE DE PLANTATIONS
Société anonyme
au capital de 40.000.000 de fr.
divisé en 400.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Legay, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de la Côte-d'Ivoire*
des 15 mai 1928

Siège social : Grand-Dewin (Côte-d'Ivoire)

SÉRIE " CINQ "

TITRE DE 5 ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur : Olivier de Rivaud

Pour un administrateur, par délégation du conseil : ?

Imp. CHAIX, Paris

Union tropicale de plantations

(*La Journée industrielle*, 30 juin et 6 juillet 1928)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice au 31 août 1927, faisant ressortir un bénéfice de 640.981 fr. 23 contre 686.971 fr. 94 précédemment. Ce bénéfice a été reporté à nouveau.

UNION TROPICALE DE PLANTATIONS

(*Le Journal des débats*, 7 août 1928)

Aujourd'hui vont être introduites, au marché en banque au comptant et à terme, les 380.000 actions B de l'Union tropicale de plantations, société constituée le 27 mai 1920, sous le nom de Société des huileries africaines. L'assemblée extraordinaire du 27 janvier 1928, en même temps qu'elle votait le changement de raison sociale, a décidé de porter le capital de 8 à 40 millions et créé 9.000 parts de fondateur.

(*Le Journal des finances*, 21 septembre 1928)

La Financière des caoutchoucs [Socfin] perd quelques points à 309 ; le titre de sa filiale, l'Union tropicale de plantations, introduit en coulisse au début du mois d'avril, n'y brille pas d'un particulier éclat : cette affaire, bâtie avec les restes des Huileries africaines auxquels furent adjoints quelques résidus du portefeuille de la Financière, que celle-ci se fit payer très cher, n'est point de celles pour lesquelles la vie s'annonce sans traverses.

Union tropicale de plantations

(*Le Journal des finances*, 28 septembre 1928)

L'Union tropicale de plantations a pris en 1928 la suite d'une société qui avait été constituée en 1920 sous le nom de Huileries africaines, au capital de 8 millions. Celle-ci

possédait à la Côte-d'Ivoire des palmeraies et des exploitations forestières dont elle n'obtenait que des résultats médiocres : 342.873 francs de bénéfices en 1924-25, 70.857 francs en 1925-26 et 689.971 francs en 1926-27. En janvier 1928 une augmentation du capital à 40 millions fut décidée, en même temps que la société prenait sa nouvelle dénomination sociale.

La Financière des caoutchoucs [Socfin], qui apportait un actif que nous analysons plus loin, présidait à l'opération en souscrivant au pair 220.000 actions de 100 francs, plus 20.000 actions à vote plural qui lui assuraient le contrôle de l'affaire. En outre, 9.000 parts bénéficiaires étaient créées, ayant droit à 20 % des superbénéfices. 5.800 parts étaient remises à la Financière [Socfin], les 3.200 restant étaient remises aux souscripteurs des 320.000 actions de l'augmentation de capital, la Financière des caoutchoucs [Socfin] en recevait ainsi à ce titre 2.200. Elle se trouve donc détenir 8.000 parts sur les 9.000 ainsi créées.

*
* *

Grâce à l'augmentation de capital, l'activité sociale put s'étendre à d'autres productions que celle de l'huile de palme et à d'autres régions que la Côte-d'Ivoire.

L'actif actuel de la société est ainsi composé :

À la Côte-d'Ivoire, la société exploite une palmeraie naturelle d'environ 2.000 hectares, située à Grand Drewin, et dont la production pour 1927 a été de 300 tonnes d'huile et 213 tonnes de palmistes. Les installations de surface comprennent des usines avec le matériel pour l'extraction et le traitement de l'huile, des magasins, des habitations ouvrières et 25 kilomètres de voie ferrée. L'ensemble de cet actif est inventorié pour 5.400.000 francs.

La société possède, en outre, à Dabou, une concession de 10.000 hectares dont l'aménagement, et la mise en valeur sont en cours, inventoriée pour 2.300.000 francs, et dans la zone Mafou-Malamasse une exploitation forestière comprenant actuellement 50 chantiers répartis sur une superficie de 125.000 hectares. On y exploite exclusivement l'acajou, dont la production a atteint jusqu'à 15.000 tonnes annuellement et une scierie de 175 CV raccordée aux chantiers par 65 kilomètres de voie Decauville.

Tout ceci constituait l'actif de l'ancienne Société des huileries africaines. Les autres propriétés furent cédées par le groupe de la Financière des caoutchoucs [Socfin] ; elles sont situées au nord de Sumatra et s'étendent sur une superficie totale de 20.000 hectares. À fin 1927, 500 hectares étaient plantés en hévéas et le programme pour 1928 prévoyait le défrichement et la mise en culture de 500 autres hectares en caféiers et 500 hectares en palmiers à huile.

*
* *

On s'étonnera, et non sans raison, que la Financière des caoutchoucs [Socfin], si elle tenait à agrandir le domaine des anciennes Huileries africaines, n'ait pu trouver dans ses dossiers de concession mieux appareillée plus proche que celle de Sumatra,

Le siège de la Société a été transporté de Paris à Grand Drewin (Côte-d'Ivoire) au début de l'année. Comment pourra s'exercer dans ces conditions la surveillance des exploitations néerlandaises ? Dans quelles conditions seront établis les comptes de ces dernières ?

Sans doute, la Financière des caoutchoucs [Socfin] se charge de beaucoup de choses pour le compte de ses filiales, notamment en ce qui concerne la vente des produits.

Il n'en est pas moins vrai que le groupement de concessions, les unes de palmeraies et de forêts, les autres de caoutchouc et de café, les unes déjà en rendement, les autres qui ne donneront pas de résultat tangible avant cinq ans, les premières en Afrique occidentale, les secondes aux Indes néerlandaises donne l'impression d'un replâtrage hâtif, voire indésirable. Les actionnaires des Huileries africaines avaient l'espoir de voir leur capital rémunéré modérément un jour ou l'autre. Ils sont assurés maintenant que les bénéfices d'Afrique serviront, pendant au moins cinq ou six ans, à développer les propriétés de Sumatra.

La désinvolture avec laquelle a agi en la circonstance le groupe financier est encore montrée par le fait que dans ses apports — si chèrement payés — se trouve tout un portefeuille de mines d'or sud-africaines : Langlaagte, New Modderfontein, Springs, etc. Ainsi, comme elle l'avait déjà fait pour la Compagnie du Cambodge, la Financière des caoutchoucs [Socfin] se décharge sur ses filiales de la partie morte de son portefeuille. Car si les titres ci-dessus donnent encore des dividendes, ils n'ont plus aucun avenir véritable.

Six mois après l'augmentation de capital, l'Union tropicale de plantations obtenait d'emblée, par un privilège exceptionnel, la cotation de ses titres sur le marché à terme et au comptant. L'introduction fut faite aux environs de 200, — au double exactement du prix auquel la Financière des caoutchoucs [Socfin] avait pu souscrire 220.000 actions ordinaires, — sans compter les 8.000 parts qu'elle détient, et qui ne seront négociables que deux ans après leur création ; mais, sur la base de l'action à 200 fr., leur valeur pratique n'est pas éloignée de 2.000 fr. C'est au total à une quarantaine de millions que le groupe entendait faire payer sa signature.

La Bourse, qui a déjà pu constater, lors des augmentations de capital de la Compagnie du Cambodge, de Terres-Rouges et de Padang*, combien la Financière des caoutchoucs [Socfin] était habile à faire payer chèrement son concours, a accueilli ce nouveau papier sans enthousiasme.

Dès les premiers jours, l'action n'a pu maintenir ses cours d'introduction ; elle se traite aujourd'hui à 178, cours encore très largement suffisant.

Union tropicale de plantations
(*La Journée industrielle*, 13 et 31 juillet 1929)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1928, d'une durée exceptionnelle de 16 mois, qui seront présentés à l'assemblée du 31 juillet, font ressortir 3.950.866 fr. de ventes et produits divers, contre 2.282.731 fr. au 31 août 1927, pour un exercice d'un an. Après déduction des frais généraux et administratifs, le bénéfice net de l'exercice ressort à 684.607 fr., contre 640.981 fr. et dont le conseil proposera le report à nouveau.

Union tropicale de plantations
(*Les Annales coloniales*, 16 septembre 1930)

La situation financière de cette société paraît précaire. Pour faire face à un passif exigible de 13.893.943 fr. Cette dernière ne dispose en effet que d'un actif réalisable de 1.518.328 fr. Les 400.000 act. de capital de 100 fr. comprennent 380.000 act. ord. et 20.000 actions à vote plural et les actionnaires ont peine à s'exprimer aux assemblées qui sont tenues à La Haye alors que la société, qui a son siège en Côte-d'Ivoire, est

constituée comme société française. Le cours d'introduction (200 fr.) a été fixé à un taux trop élevé.

Annuaire Desfossés, 1931, p.1187 :

Union tropicale de plantations

Conseil : E. Matton, O. de Rivaud, M. Schoofs, R. Hallet. Comité de direction : J. de Beaumont ¹, E. Daudier ², R. Giraud, R. Grégoire-Sainte-Marie, E. Rosa, J.-J. Ruelle.

UNION TROPICALE DE PLANTATIONS
(*Le Journal des débats*, 4 juillet 1931)

Les comptes de l'exercice 1930 présentent, après affectation de 1.068.758 fr. aux amortissements sur portefeuille et de 368.505 fr. à l'amortissement des frais d'augmentation du capital, un bénéfice net de 263.431 fr., contre 63.002 fr. en 1929. Le solde disponible s'établit à 2.409.851 fr., contre 2.146.419 fr. Pas de dividende.

Union tropicale de plantations
(*La Journée industrielle*, 26 juin 1932)

Les comptes de l'exercice 1931 font ressortir un produit brut de 1.592.891 fr. contre 4.049.432 fr. précédemment. Après 484.360 fr. d'amortissements sur portefeuille, les comptes se soldent par une perte de 865.810 fr., contre un bénéfice de 263.430 fr. l'an dernier, ramenant le report créditeur antérieur à 1.544.040 fr.

Annuaire Desfossés, 1933, p.1237 :

Union tropicale de plantations

Conseil : E. Matton, pdt ; O. de Rivaud, M. Schoofs, R. Hallet, J. de Beaumont, E. Daudier, R. Giraud, R. Grégoire-Sainte-Marie, E. Rosa, J.-J. Ruelle.

Banque des Colonies [Banco]
RAPPORT 1933
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 7 juin 1934)

Côte-d'Ivoire

L'Union tropicale de plantations possède, en Afrique, 2.000 hectares de palmeraies naturelles et 2.199 hectares de palmeraies provenant de graines sélectionnées. En 1933, elle a produit 376.000 kilogrammes d'huile de palme et 272 000 kilogrammes de noix palmistes.

¹ Jean de Beaumont (1904-2002) : gendre d'Olivier de Rivaud. Élu en 1936 député de la Cochinchine avec l'argent des Terres-Rouges :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Jean_de_Beaumont-1904-2002.pdf

² Étienne Daudier (Orléans, 19 août 1872-Sceaux, 11 août 1951) : fils de Louis Daudier, représentant des Mines de Courrières à Orléans, et d'Henriette Kolb-Bernard, des Mines d'Anzin. Également administrateur de la Forestière Équatoriale.

L'exploitation de la palmeraie naturelle est arrêtée depuis la période de faible production.

Sa filiale, la Forestière Équatoriale, a exporté environ 3.000 tonnes de bois.

Union tropicale de plantations
(*La Journée industrielle*, 23 mai 1934)

Les comptes de l'exercice 1933 se soldent par un déficit de 147.757 fr.
Le solde bénéficiaire antérieur est ainsi ramené à 1 million 588.482 fr.

UNION TROPICALE DE PLANTATIONS
(Côte-d'Ivoire et Sumatra).
(Marcel LEROY, *Le Caoutchouc*, Paris, 1935, p. 140 s)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Leroy-Le_Caoutchouc-1935.pdf

Conseil : MM. Olivier de Rivaud, Maurice Schoofs, Robert Hallet, Jean de Beaumont, Étienne Daudier, René Grégoire Sainte-Marie, Ernest Rosa, J.-J. Ruelle.

Capital : 40 millions, divisé en 380.000 actions ordinaires de 100 francs. 20.000 actions À à vote plural.

Parts bénéficiaires : 9.000.

Exercice social: 1^{er} janvier-31 décembre.

Partage des bénéfices : 5 % à la réserve, 6 % d'intérêt aux actions. Sur le solde : 5 % au conseil, 20 % aux parts et prélèvements facultatifs pour amortissements et réserves. Le reliquat aux actions.

Liquidation : apurement du passif. Le solde à toutes les actions.

Objet : la mise en valeur et exploitation en tous pays, principalement en Côte-d'Ivoire, de palmeraies et de tous terrains plantés en caoutchoutiers, cacaoyers, cocotiers, kolatiers, etc.

La société a deux centres d'exploitation

1°

À Sumatra, où elle a l'entier contrôle de la Cultuur Maatschappij Atieh, qui possède des plantations de caoutchouc, café et d'huile de palme.

2°

Grand-Drewin (Côte-d'Ivoire), où elle a des palmeraies.

En outre, elle a des intérêts importants dans la Forestière Équatoriale, dont elle possède :

135.000 actions sur 150.000.
13.500 parts sur 15.000.

PLANTATIONS ET FILIALES

1° CULTUUR MAATSCHAPPIJ ATJEH (en hectares)

Plantations faites jusqu'en 1930

Hévées en majeure partie greffés	Caféiers intercalés d'hévées greffés	Palmiers à huile
1.096	790	712

Le conseil estime qu'il sera saigné :

en 1934	175 hectares
en 1935	1.450 hectares
en 1936	700 hectares

La première production de café a été de 48.465 kg (exercice 1933).

2° EXPLOITATION DE LA COTE D'IVOIRE (GRAND-DREWIN)

Cultures de palmiers à huile s'étendant sur 4.199 hectares dont 2.200 plantés de 1929 à 1931.

Seules les vieilles plantations ont été exploitées jusqu'ici.

	Production en tonnes		Prix de réalisation	
	Huile	Palmistes	Huile de palme	Palmistes
1929	356	234	3.806	1.975
1930	500	313	Pas communiqués	
1931	498	207	Pas communiqués	
1932	510	270	1.602,36	815,25
1933	378	264 1/2	1.252,88	690,49

Comme on peut le remarquer, le prix de vente de l'huile de palme et des palmistes a considérablement baissé, et malgré la compression des frais, la perte d'exploitation a été de 207.643 fr. 43. Devant une telle situation, le conseil a décidé pour 1934 de fermer le centre d'exploitation de Drevin à la fin de la campagne agricole (première quinzaine de mai).

3° FORESTIÈRE ÉQUATORIALE

Après de brillants résultats :

1929	4.010.960,02
1930	805.252,02 (1)

(1) Après 1.567.886,20 d'amortissements divers.

la société souffre très fortement de la crise. Elle ne travaille qu'au ralenti.

Ses importantes réserves d'acajou ne pourront être exploitées que quand le commerce des bois donnera des signes sérieux d'amélioration.

UNION TROPICALE DE PLANTATIONS

Résultats des derniers exercices

1927	640.981,13
1928	684.607,36
1929	63.002,30
1930	263.430,96 (amortissements 1.457.263,40)
1931	- 865.810,03 (amortissements 484.360,00)
1932	1 192.199,38
1933	- 147.757,76

Comme on le verra à la lecture du bilan, la situation financière de la société est difficile, et une réorganisation est à prévoir.

COTATION

Marché en banque au comptant
Cours extrêmes des actions.

1929	218 — 130
1930	175 — 105
1931	101 — 28
1932	78 — 30
1933	51 ⁵⁰ — 30
1934	48 ⁵⁰ — 17 ⁵⁰

les parts ne sont pas cotées.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933 (en francs)

ACTIF	
Immobilisé :	
Plantations, concessions, immobilisations à Drewin (Côte-d'Ivoire) :	
7.682.895,59	
Plantations, concessions, immobilisations à Dabou (Côte-d'Ivoire) :	
13.203.32.4,54	
Plantations, concessions, immobilisations en Asie :	47.531.751,72
Frais de constitution et d'augmentation de capital :	1.942.528,05

moins amortissement :	388.505,40	<u>1.554.022,05</u>
		67.371.994,50
Réalisable :		
Stocks en magasin et en route :	582.124,711	
Produits non réalisés :	262.498,90	
Troupeau d'élevage :	26.136,65	
Débiteurs divers aux plantations :	2.509,26	
Débiteurs divers au siège social :	95.321,82	968.591,34
Disponibilités :		
En caisse :	71.175,58	
En banque :	672.321,86	743,497,44
Portefeuille		17.815.397,92
		<u>88.899.471,20</u>
PASSIF		
Capital		40.000.000,00
Réserves :		
Pour amortissements sur immobilisations		1.132.433,10
Dettes envers les tiers :		
Créditeur divers aux plantations :	905.639,15	
Créditeurs divers au siège social :	45.272.916,45	46.178.555,60
Résultats :		
Report des exercices antérieurs :	1.736.24026	
Moins perte de l'exercice :	147.757,76	1.588.482,50
		<u>88.899.471,20</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Prix de revient (y compris assurance, fret, etc.)	864.119,48
Frais administratifs	133.471,18

Change	5.124,90
	<u>1.002.715,56</u>
CRÉDIT	
Vente produits, intérêts et divers	854.957,80
Balance (perte de l'exercice)	147.757,76
	<u>1.002.715,56</u>

Union tropicale de plantations
(*La Journée industrielle*, 26 juin 1936)

Les comptes de l'exercice 1935 se soldent par un bénéfice de 27.428 fr. contre une perte de 57.803 fr. en 1934. Avec le report des exercices antérieurs, le total créditeur à reporter s'élève à 1.558.107 francs.

Annuaire Desfossés, 1937, p.1388 :

Union tropicale de plantations

Conseil : O. de Rivaud, pdt ; M. Schoofs, R. Hallet, J. de Beaumont, E. Daudier, R. Grégoire-Sainte-Marie, E. Rosa, J.-J. Ruelle, G. Lecointre.

Commissaire des comptes : A. Durand, M. Rouillé.

Union tropicale de plantations
(*La Journée industrielle*, 8 juin 1937)

Cette société vient de réduire son capital de 40 à 10 millions par l'échange de quatre actions anciennes de 100 fr. contre une action nouvelle de même valeur nominale. Ce capital est actuellement en voie de réaugmentation au chiffre de 50 millions par l'émission de 400.000 actions de 100 fr.. émises avec une prime de 6 fr. chacune.

Financière des caoutchoucs
Assemblée ordinaire tenue à Bruxelles le 30 juin 1937
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 11 décembre 1937)

Union tropicale de plantations. — Cette société vient de procéder à l'assainissement de sa situation financière, en réduisant son capital à 10.000.000 de francs et en décidant de le porter à 50 millions de francs, par l'émission d'actions de numéraire.

Lorsqu'en 1928, elle porta son capital de 8 à 40.000.000 de francs, la société se proposait de mener à la période de rendement la palmeraie qu'elle avait créée dans la savane de Dabau, en Côte-d'Ivoire, et d'entreprendre la mise en valeur des concessions que sa filiale, l'Atjeh Cultuur Mij, avait acquise à Sumatra.

En même temps, elle prenait une participation importante dans la Forestière équatoriale qui se créait pour prendre la suite des Établissements Oddos.

La concession de Dabou s'étend sur 10.000 hectares dont 2.200 hectares plantés de palmiers sélectionnés La presque totalité des arbres va entrer en exploitation. Les plantations de Sumatra, qui se composent de 1.822 hectares plantés d'hévéas greffés et

de 1.312 hectares plantés de palmiers à huile, sont arrivés pour près des trois quarts à la période de rendement.

Il est aisé de concevoir que l'augmentation de capital de 1928 ne pouvait suffire à la réalisation de ce vaste programme. Le conseil projetait donc, dès ce moment, de procéder à des augmentations périodiques de capital qu'aurait pleinement justifiées le développement des plantations. Survint alors la crise. Il ne fallait pas songer à recourir à des émissions de capital. La société se trouva dans l'alternative ou d'arrêter ses travaux — ce qui équivalait à l'abandon de son actif et à son entrée en liquidation —, ou emprunter. Elle choisit heureusement la seconde solution et la Société Financière des caoutchoucs, fidèle à son rôle, avança les fonds nécessaires.

Dans le bilan, qui sera présenté à la prochaine assemblée générale ordinaire, les dettes de la société apparaissent au 31 décembre dernier pour 68.027.607 francs contre un actif réalisable de 4.963.390 fr. 87 et un portefeuille évalué à 15.150.502 fr. 12, constitué, pour la presque totalité dans la Forestière équatoriale. Cette situation pouvait d'autant moins se prolonger que des sommes très importantes sont encore nécessaires pour équiper industriellement les plantations de Sumatra, où il faut créer des usines à caoutchouc, une huilerie, des voies Decauville, etc. Il fallait donc y remédier.

En même temps qu'il faisait son plan d'assainissement financier, le conseil d'administration de l'Union tropicale de plantations négociait avec celui de l'Asahan Cultuur Mij la cession des plantations de Sumatra telles qu'elles étaient à fin 1936. L'accord s'est fait récemment à l'entière satisfaction des deux parties.

Grâce aux modifications apportées à son capital, la Société affectera d'importants amortissements sur différents postes de son actif et remboursera la majeure partie de sa dette. Lorsque la transaction, dont il est parlé plus haut, aura été réalisée, l'Union tropicale de plantations achèvera le remboursement de ses dettes, se trouvera en possession de disponibilités satisfaisantes pour sa marche normale et pourra enfin envisager l'ouverture pour ses actionnaires de la période des dividendes, si le caoutchouc et l'huile de palme restent à des cours suffisamment rémunérateurs. L'Asahan a, en effet, réparti cette année un dividende à ses actionnaires ; la plantation de Dabou, dotée d'une usine en cours d'installation, commencera à produire de l'huile, vers la fin de l'année 1937 ; quant à la Forestière équatoriale, sa situation, s'améliore sensiblement puisque, malgré la persistance de la crise pendant les huit premiers mois de l'année dernière, elle a réalisé en 1936 un bénéfice de FF. : 821.665; après avoir affecté aux amortissements FF. : 795.339.

La souscription des 400.000 actions nouvelles Union tropicale de plantations a été garantie par le groupe de la Société Financière des caoutchoucs et de la Financière des Colonies ; elle est, cependant, totalement réservée aux actionnaires qui, par l'exercice de leurs droits, sont à même de tirer le plein bénéfice de l'assainissement de la situation de la société.

Société financière des caoutchoucs
Composition du portefeuille au 31 décembre 1936
AFRIQUE
Côte-d'Ivoire

62.600 act. Union tropicale de plantations.
2.105 parts Union tropicale de plantations.

Asahan Cultuur Maatschappij. — La société va porter son capital à 8.000.000 de florins, une partie de ces actions nouvelles étant réservée à ses actionnaires, au taux de 150 % du nominal, et l'autre à acquérir de l'Union tropicale de plantations, les plantations de la Cultuur Mij Atjeh.

100

1

1



UNION TROPICALE DE PLANTATIONS

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 50.000.000 DE FRANCS
DIVISÉ EN 500.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE
Statuts et modifications déposés chez M^e E. CORPECHOT, successeur de M^e LEGAY, notaire à Paris.

SIÈGE SOCIAL
GRAND-DREWIN
(CÔTE D'IVOIRE)
SÉRIE "UNITÉS"
N^o 036,341

Titre de UNE Action
de 100 Francs au Porteur
N^o 036,341

Un administrateur.
[Signature]



Pour un administrateur,
par délégation du conseil.
[Signature]

Droit de timbre acquitté par abonnement
Avis d'autorisation insérés au "Journal
Officiel" de la Côte d'Ivoire, numéros
des 15 mai 1928 et 30 septembre 1937.

P. FORVEILLE IMPRIMEUR DE TITRES PARIS-RODEZ. (54.653-21.672)

UNION TROPICALE DE PLANTATIONS	UNION TROPICALE DE PLANTATIONS
TALON N ^o 2	TALON N ^o 1
SÉRIE "UNITÉS"	SÉRIE "UNITÉS"
N ^o 036,341	N ^o 036,341



UNION TROPICALE DE PLANTATIONS
Société anonyme
au capital de 50.000.000 de fr.
divisé en 500.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts et modifications déposés chez M^e E. CORPECHOT, notaire à Paris

Siège social : Grand-Dewin (Côte-d'Ivoire)

SÉRIE " UNITÉS "
TITRE DE UNE ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
Un administrateur : Olivier de Rivaud
Pour un administrateur, par délégation du conseil : ?

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de la Côte-d'Ivoire*
des 15 mai 1928 et 30 septembre 1937

P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez



Coll. Jacques Bobée
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf
TITRE DE 25 ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
Un administrateur : Olivier de Rivaud
Pour un administrateur, par délégation du conseil : G. Lecointre

TUYAUX ET CONSEILS
(*Le Petit Bleu*, 11 décembre 1937)

UNION TROPICALE DE PLANTATION

L'action ne nous paraît présenter qu'un très maigre intérêt. Rappelons que l'Union tropicale de plantation, dont les résultats s'avèrent des plus médiocres, n'a pas reparti le moindre dividende depuis sa constitution. À notre avis, le capitaliste prudent doit se détourner de cette entreprise. (*La Bourse*, 10 12-37.)

Union tropicale de plantations
(*La Journée industrielle*, 6 juillet 1938)

Les comptes de l'exercice 1937 se sont soldés par un bénéfice de 177.453 fr. contre une perte de 1.096.152 fr. pour l'exercice 1936. Compte tenu du report antérieur de 461.955 fr., le total disponible, de 639.408 fr., a été reporté à nouveau.

LA BOURSE
(*Le Petit Bleu*, 19 juillet 1938)

UNION TROPICALE DE PLANTATIONS

Les titres s'échangent à 87. Le bilan à fin 1937 accuse un profit de 177.453 fr. contre une perte de 1.096.152 fr. Compte tenu du reliquat antérieur, le solde disponible ressort à 639.407 fr. qui ont été reportés à nouveau. Le produit de la réduction du capital de 40 à 10 millions effectuée en cours d'exercice, l'augmentation de 10 à 50 qui a suivi ainsi que la réalisation de l'exploitation aux Indes Néerlandaises ont permis d'apurer divers postes du bilan.

Union tropicale de plantations
(*La Journée industrielle*, 20 juin 1939)

La balance nette de l'exercice est de 96.136 fr., contre 177.453 fr. l'année précédente.

Union tropicale de plantations
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1^{er} juillet 1939)

Le rapport de l'Union tropicale de plantations dont nous avons signalé à plusieurs reprises ici même à la fois le bon marché et le peu de probabilité d'un redressement rapide, a déçu un certain nombre de ses fidèles ; en effet, le compte de profits et pertes se solde par un crédit de 96.136 fr. contre 177.433 fr. l'année précédente. Ici, un mot d'explication ou, plutôt, un rappel est nécessaire. Lorsque l'Union tropicale de plantations a été réorganisée, en vertu des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 1937 et que le capital social, préalablement réduit de 40 à 10

millions, a été reporté à 50 millions, l'Union tropicale de plantations, tout en conservant sa concession de Dabou qui couvre 10.000 ha. dont 2.500 plantés en palmiers à huile à haut rendement provenant de greffes sélectionnées, a simplifié considérablement la structure de son portefeuille qui représente de beaucoup l'élément le plus important de son actif.

Ce portefeuille est représenté à l'heure actuelle par quelque 50.000 Forestière Équatoriale, société très intéressante, et par 400.000 Asahan nouvelles qui, simultanément au coup d'accordéon de l'Union tropicale de plantations, ont été souscrites par elle, jouissance janvier 1938. Par conséquent, l'Union tropicale de plantations n'a pu prétendre au dividende déclaré en 1938 par l'Asahan au titre de l'exercice 1937 et par conséquent, cet élément (le plus important de son actif) ne deviendra productif pour elle que cette année ; autrement dit, ce n'est qu'au titre de l'année en cours et par conséquent qu'en 1940 que l'Union tropicale de plantations sera en mesure, si elle le juge bon, de déclarer elle-même un dividende. Pour les deux derniers exercices, les Asahan ont donné un dividende annuel de 0,50 florin, ce qui représenterait, s'il était maintenu l'an prochain, 4 millions, soit 8 % sur le capital de l'Union tropicale de plantations, exclusivement des bénéfices de toute autre provenance.

(Reçu par avion de notre correspondant particulier, Paris, le 16 juin 1939)

Annuaire Desfossés, 1940, p.1833 :

Union tropicale de plantations

Participations : La Forestière Equatoriale à la Côte-d'Ivoire, Asahan Cultuur Maatschappij (Groupe Financière des Caoutchoucs).

Conseil : O. de Rivaud, pdt ; M. Schoofs, R. Hallet, J. de Beaumont, E. Daudier, R. Grégoire-Sainte-Marie, J.-J. Ruelle, G. Lecointre.

Commissaire des comptes : A. Durand, M. Rouillé.

UNION TROPICALE DE PLANTATIONS

(*Le Journal*, 14 septembre 1942)

(*Le Figaro*, 22 septembre 1942)

Les actionnaires réunis en assemblée ordinaire le 8 septembre ont approuvé les comptes de l'exercice 1940 se soldant par un bénéfice de 399.352 fr. contre 2.851.673 fr. pour l'exercice 1939, formant avec le reliquat antérieur un solde disponible de 1.986.569 fr. contre 3.587.216 fr.

Annuaire Desfossés, 1945, p.1833 :

Union tropicale de plantations

Participations : La Forestière Equatoriale à la Côte-d'Ivoire, Asahan Cultuur Maatschappij (Groupe Financière des Caoutchoucs).

Conseil : R. de Rivaud, pdt ; J. de Beaumont, E. Daudier, R. Hallet, G. Lecointre, R. Michaux, J.-J. Ruelle, R. Grégoire-Sainte-Marie, M. Schoofs, P. Vermeersch.

Commissaire des comptes : A. Durand, M. Rouillé.

Annuaire Desfossés, 1948, p.2175 :

Union tropicale de plantations

Participations : La Forestière Equatoriale à la Côte-d'Ivoire, Asahan Cultuur Maatschappij (Groupe Financière des Caoutchoucs).

Conseil : R. de Rivaud, pdt ; J. de Beaumont, E. Daudier, L. Pirlet, G. Lecointre, R. Michaux, R. Grégoire-Sainte-Marie, M. Schoofs, P. Vermeersch, Ph. Langlois-Berthelot.

Commissaire des comptes : A. Durand, M. Rouillé.

Union tropicale de plantations (Côte-d'Ivoire)

AEC 1951-440 — Union tropicale de plantations (précédemment : Huileries africaines) (U. T. P.),
DABOU (Côte-d'Ivoire).

Correspondant en France : Société financière des caoutchoucs, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires, PARIS (2^e). — Voir notice

Capital. — Société anon., fondée le 27 mai 1920, 8 millions de fr. en 16.000 actions de 500 fr. dont 5.600 actions d'apport. Le capital porté au début de 1928 à 40 millions de fr. a été réduit, en 1937, à 10 millions et reporté ensuite à 50 millions de fr. Il est représenté par 500.000 actions ordinaires de 100 fr. (Suite de la Société des huileries et plantations de la Côte-d'Ivoire, fondée en 1911 et dissoute le 12 avril 1920) — Parts : 9.000.

Objet. — Exploitation et création de palmeraies (palmier à huile) à la Côte-d'Ivoire. — Participations : Asahan Cultuur mij. [Cultuur Maatschappij] ; Forestière Équatoriale + Sté Africaine forestière équatoriale [et agricole] (SAFA à Dizangué).

Conseil. — MM. René de Rivaud, présid. ; Jean de Beaumont, Étienne Daudier, Emmanuel Japhet, René Grégoire Sainte-Marie, Maurice Schoofs, Ph. Langlois-Berthelot, Robert Michaux, Arsène Smekens, Robert Mathé-Dumaine ³, Lucien Pirlet, adm.

AEC 1951-253 — Société africaine financière et agricole (S.O.C.A.F.A)

Siège social à ATAKPAMÉ (Togo).

Adresser la correspondance en France à S. O. C. A. F. A., 13, rue N.-D.-des Victoires, PARIS (2^e) [= Rivaud].

Capital. — Société anon., fondée le 21 février 1898, 3 millions de fr. en 30.000 act. de 100 fr. — Parts de fondateur : 1.500.

Objet. — Exportation d'A.-O. F. et du Togo. [Usine traitement Kapok à Sokodé].

Exp. — Cotons, kapok, cacao, arachides, maïs et tous produits coloniaux.

Comptoirs. — Togo : Atakpamé (siège social), Nuatja, Sokodé, Mango, Anié.

Conseil. — MM. Schoofs, présid. ; Emmanuel Japhet, Camille Lejeune [Générale Golfe Guinée + 280], Georges Rodier [0/00], Arsène Smekens [Union trop. plant.], Lucien Pirlet.

Union tropicale de plantations (Côte-d'Ivoire)

[Desfossés 1956/1785]

Siège social : Abidjan (Côte-d'Ivoire), boulevard Roume.

³ Robert Mathé-Dumaine : fils d'Auguste Mathé-Dumaine (Angoulême, 1867-La Rochefoucauld, 1932), capitaine d'artillerie, et d'Estelle Rivaud de la Raffinière, de Brux (Vienne). Neveu des frères Max et René de Rivaud, banquiers. Surtout connu comme propriétaire hippique.

Rivaud (René de)[probablement le fils d'Olivier], 1764 (SAFA-Cameroun), 1785 (pdt Un. tropic. plant.), 1803 (Cie du Cambodge), 1858 (pdt Fin. caoutchoucs), 1870 (Sennah rubber).

Beaumont (cte Jean de la Bonninière de), 113 (Bq de l'Indochine), 124 (Bq internat. commerce), 524 (Artois), 573 (pdg M'Zaïta), 1226 (Soc. française radio-électrique), 1764 (Sté afric. forestière et agric.), 1785 (Union tropicale de plantations), 1803 (Cie du Cambodge), 1809 (Caoutchouc du Mékong), 1810 (Caoutchouc de Padang), 1817 (Plant. des Terres rouges), 1858 (Financière des caoutchoucs), 1870 (pdt Sennah rubber).

Japhet (Emmanuel), 1785 (Un. tropic. plant.), 1858 (Socfin).

Pirlet (Lucien)[anc. adm. Fin. caoutch.], 1785 (Un. tropic. plant.-Côte-d'Ivoire), 1803 (Cie du Cambodge).

Michaux (Robert), 1764 (SAFA-Cameroun), 1785 (Un. tropic. plant.-Côte-d'Ivoire), 1803 (Cie du Cambodge), 1810 (Padang), 1817 (Terres rouges), 1858 (Fin. caoutchoucs), 1870 (Sennah rubber).

Grégoire-Sainte-Marie (R.)^[x⁰/₀₀][ép. Madeleine Tacquet], 1785 (Un. tropic. plant.-Côte-d'Ivoire), 2199 (Pap. de l'Indochine).

Schoofs (Maurice T.A.), 1764 (SAFA-Cameroun), 1785 (Un. tropic. plantations-Côte-d'Ivoire), 1810 (Padang), 1858 (Fin. caoutchoucs), 1870 (Sennah rubber).

Langlois-Berthelot (Daniel)[fils de Ph.], 1785 (Un. tropic. plantations-Côte-d'Ivoire).

Mathé-Dumaine (Robert)(fils d'Auguste, capitaine d'artillerie, et d'Estelle Rivaud de la Raffinière. Neveu des frères Max et René de Rivaud, banquiers. Propriétaire hippique), 1785 (Un. tropic. plantations), 1803 (Cie du Cambodge), 1858 (Financ. caout.).

Ruelle (J.)^o, 1785 (Un. tropic. plantations).

Smekens (A.), 1785 (Un. tropic. plant.-Côte-d'Ivoire).

Durand (A.), 573 (comm. cptes M'Zaïta), 1785 (comm. cptes Un. tropic. plant.), 1803 (comm. cptes Cie du Cambodge), 1810 (comm. cptes Padang), 1817 (comm. cptes Terres-Rouges).

Rouillé (Charles), 573 (comm. cptes M'Zaïta), 1785 (comm. cptes Un. tropic. plant.).

Participations : La Forestière équatoriale (Côte-d'Ivoire), Asahan Cultuur Maatschapij (Socfin), SAFA, Bois tropicaux.

CAPITAL SOCIAL : 50 millions de fr. C.F.A., divisé en 40.000 actions de 1.250 fr. À l'origine, 8 millions. Porté en janvier 1928 à 40 millions. Réduit à 10 millions par décision de l'assemblée extraordinaire du 24 mai 1937 (au moyen de l'échange de 4 actions anc. contre 1 nouv.). En juin-juillet 1937, il a été procédé à l'émission de 400.000 actions nouvelles, au prix de 106 fr. (1 nouv. pour 1 anc. non échangée) pour porter le capital à 50 millions. (les actions à vote plural qui existaient antérieurement ont été transformées en actions ordinaires). Regroupement en actions de 1.250 fr. à partir du 4 février 1952.

en milliers de fr. CFA	Bénéfice nets	Dividende total
1947	- 219	860
1948	1.818	2.360
1949	1.008	1.931
1950	900	7.074
1951	8.025	12.788
1952	8.089	4.306
1953	8.666	7.973
1954	1.327	8.970

Jean Suret-Canale, *L'Afrique noire occidentale et centrale 1900-1945* (t. 1) et 1945-1960 (t. 2) :

Un autre holding ayant des intérêts en Afrique (Cameroun) est la Société financière des caoutchoucs, expression de la Banque de Rivaud, dont l'activité était plutôt orientée

vers l'Indochine. Elle contrôle la Société Africaine forestière et agricole [SAFA] ⁴ (jusqu'en 1939 « Plantations de la Sanaga ») et la Compagnie commerciale de l'Équateur (avec l'armateur Vieljeux), l'Union tropicale de plantations ⁵ ...

UNION TROPICALE DE PARTICIPATIONS
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 juillet 1958)

L'assemblée ordinaire du 1^{er} juillet, présidée par M. de Beaumont, a approuvé les comptes de l'exercice 1957 se soldant par un bénéfice net de 16.619.628 fr. CFA et fixé le dividende à 254 fr. 19 CFA par action de 1.250 fr. CFA, soit net 500 fr. métr. et de 370 fr. 248 CFA par part, soit 690 fr. métr., payable le 25 juillet.

Le rapport du conseil indique qu'à la clôture de l'exercice, la composition du portefeuille était la suivante : 240.450 actions Asahan Cultuur Mij ; 26.156 actions La Forestière Equatoriale ; 3.700 actions de 20 florins Royal Dutch ; 117 actions Socfinol ; 6.000 actions et 1 000 obligations de 10.000 francs convertibles Socamri ; 500 actions Plantations des Terres-Rouges.

Mille actions Société des bois tropicaux ont été échangées contre 500 actions Plantations des Terres Rouges, et 49.206 actions Société des Acajous Bassam échangées contre 7.030 actions de La Forestière Equatoriale.

En réponse à un actionnaire, le président a indiqué que pour 1957, le dividende d'Asahan serait le même que pour l'exercice 1956, soit florin 0,40 par action.

UNION TROPICALE DE PARTICIPATIONS
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 mai 1959)

Le rapport présenté à l'assemblée ordinaire du 20 mai, présidée par M. de Beaumont, signale qu'au 31 décembre 1958 la composition du portefeuille-titres de la Société était sensiblement différente de celle existant le 31 décembre 1957, en raison de l'acquisition d'un certain nombre de nouvelles valeurs.

En voici les principaux postes 240.450 actions Asahan Cultuur Mij ; 26.156 actions La Forestière Equatoriale; 2.000 actions de 20 florins Royal Dutch; 6.000 actions et 1.000 obligations de 10.000 fr. convertibles Socamri; 5.605 actions Société Industrielle et Financière de l'Artois; 11.330 actions Société Lumière.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1958 et voté le dividende net annoncé de 250 fr. CFA. soit 500 fr. français, par action de 1.250 fr. CFA; ce dividende sera mi» en paiement à partir du 11 juin.

L'assemblée extraordinaire tenue le même jour a approuvé provisoirement les apports de valeurs mobilières faits à la société par les Plantations des Terres, Rouges, la Compagnie du Cambodge, les Caoutchoucs de Padang, l'Omnium Calédonien de Recherches, d'Entreprises et de Participations (O.C.A.R.E.P.) et la Société Homère. Sous la condition suspensive de l'approbation définitive de ces apports, l'assemblée a décidé de porter le capital de 272 millions de fr. CFA à 730 millions 125.000 fr. CFA par création de 366.500 actions nouvelles de 1.250 fr. CFA qui seront attribuées aux sociétés apporteurs. En outre, l'assemblée a autorisé le Conseil à porter ultérieurement le capital à un maximum de 1.460.250.000 fr. CFA, en une ou plusieurs fois.

⁴ Cameroun et Côte-d'Ivoire.

⁵ Huileries africaines de 1920 à 1928. Plantation de palmiers à huile et huilerie de Dabou (Côte-d'Ivoire). En 1939, plus des quatre cinquièmes de l'actif est [*sic*] constitué par le portefeuille de la société (plantations d'hévéas en Indonésie, etc.).

Dans son rapport à l'assemblée extraordinaire, le Conseil précise qu'il n'est pas dans ses intentions d'utiliser cette autorisation dans un avenir immédiat.

Jean Suret-Canale, *L'Afrique noire occidentale et centrale 1945-1960* (t. 2) :

La Banque de Rivaud (Société financière des caoutchoucs SOCFIN)⁶, actionnaire de la Banque de l'Indochine, a ses principaux intérêts en Indochine et en Indonésie (caoutchouc et produits du palmier à huile). Elle contrôle l'Union tropicale de plantations (ex-Huileries africaines de Dabou) qui est devenue une société de portefeuille et prendra le nom d'Union tropicale de participations⁷ ... l'Union tropicale de participations est contrôlée à 62 % par les sociétés du groupe Rivaud (Plantations des Terres Rouges, Compagnie du Cambodge, Compagnie des caoutchoucs de Padang, Omnium Calédonien, Société financière et industrielle de l'Artois⁸) ; l'U.T.P. détient de son côté 43 % du capital de la Forestière Equatoriale, 8 % du capital de la S.A.F.A., 4,3 % des Plantations des Terres Rouges, 13,3 % de la Société Asahan Cultuur Maatschappij, 16,6 % de la SOCFINAF C^o Ltd (plantations de café et élevage au Kenya), 4 % de la Financière de l'Artois, et un gros paquet d'actions de la Banque de l'Indochine⁹.

Suite :

1960 : rebaptisée Union de titres et de participations : reçoit indemnités Tramways algériens

Reprise par l'Union financière de Paris, puis (1967) Jimmy Goldsmith.

⁶ La SOCFIN associe la Banque de Rivaud et le groupe belge Hallet cf. P. Joye, *Les Trusts en Belgique*, Société populaire d'Éditions, Bruxelles, 1964 (4^e éd.), pp. 185-186.

⁷ Elle a cédé en 1947 à l'I.R.H.O. ses plantations de palmiers à huile et ses huileries de Dabou. En 1960, elle transfère son siège à Djibouti et prend le nom d'Union de Titres et de Participations.

⁸ La Société financière et industrielle de l'Artois est le principal holding du groupe Rivaud.

⁹ Chiffres de 1959-60.



1

1

U.T.P.
UNION TROPICALE
DE
PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉ ANONYME
au Capital de 730.125.000 Francs C.F.A.
divisé en 584.100 actions de 1.250 Francs C.F.A. chacune

Statuts et modifications déposés chez M^e LOISEAU, Notaire à Abidjan
et chez M^e CORPECHOT, Notaire à Paris

Siège Social :
ABIDJAN
(Côte d'Ivoire)

Nouvelle de Paris
MOI DE TITRES ET DEPARTIS
Département de l'Assemblée Générale
Siège Social transféré à DJIBOUTI
Capital porté à 642.510.000 Francs C.F.A.
divisé en 514.100 actions de 1.250 Francs C.F.A.
Décisions de l'Assemblée Générale
et du Conseil d'Administration

SÉRIE "UNITÉ"

N° **107,549**

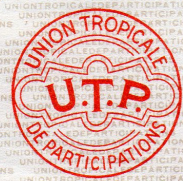
TITRE DE UNE ACTION
DE 1.250 FRANCS C.F.A. AU PORTEUR

N° **497,549**

Un Administrateur :

Pour un Administrateur,
Par délégation du Conseil :

[Signature]



[Signature]

1

1

Nouvelle dénomination
UNION DE TITRES ET DE PARTICIPATIONS
Décision de l'assemblée générale extraordinaire du ... 1960

Siège social transféré à Djibouti (Côte française des Somalis)
Capital porté à 6.42510.000 de fr. de Djibouti
Décision de l'assemblée générale extraordinaire
du conseil d'administration du 20 juillet 1960

Société anonyme
au capital de 730.125.000 fr. C.F.A.
divisé en 584.100 actions de 1.250 fr. C.F.A. chacune

Statuts et modifications déposés chez M^e Loiseau, notaire à Abidjan,
et chez M^e E. CORPECHOT, notaire à Paris

Siège social : Abidjan (Côte-d'Ivoire)

SÉRIE " UNITÉS "

TITRE DE UNE ACTION DE 1.250 FRANCS C.F.A. AU PORTEUR

Un administrateur : J. de Beaumont

Pour un administrateur, par délégation du conseil : ?

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de la Côte-d'Ivoire*
des 15 mai 1928 et 30 septembre 1937

Imprimerie des papiers de valeurs — Bernard frères, Paris - 10.314 - 7-59